

Compte-rendu du Conseil municipal du 14 septembre 2015

Tous les membres étaient présents

- Désignation du secrétaire de séance : Claire MEYER
- Approbation du compte rendu du conseil du 24 août 2015 : **Approuvé à l'unanimité.**
- Dans le cadre des CEJ avec l'espace Déôme une participation de la commune est prévue. Pour cela la CCMP a fait parvenir le nouveau mode de calcul. **Approuvé à l'unanimité.**
- Au conseil du 24 août a été fixé le prix du terrain. Le choix du notaire et du montant des arrhes pour la vente des lots de l'éco Hameau Mirosse n'avait pas été évoqué. Le conseil a décidé de fixer à 10% du montant de la vente les arrhes et de choisir maître ZAYER pour effectuer les démarches pour la commune. **Approuvé à l'unanimité.**
- **ECLAIRAGE PUBLIC**

Renouvellement maintenance éclairage public 2 propositions sont faites par le SIEL Maintenance complète : 24,90 €/lampe ou Maintenance simplifiée : 19,80€/lampe (comme à l'heure actuelle). Renouvellement de l'adhésion pour 6 ans avec une maintenance simplifiée. **Approuvé à l'unanimité.**

Concernant les Horopack qui assurent l'extinction de nuit dans les hameaux desservis, 3 sont grillés à Ceylionnas, La Blache Pécou et La Côte des Gardons. A savoir qu'un Horopack coûte 152€ ht à la commune et que les économies d'énergies pour les points d'éclairage pour La Blache Pécou 5€/an, Ceylionnas 25€/an et La côte des gardons 75€/an . Décision de changer un seul Horopack celui de la Côte des Gardons. Pour Ceylionnas on voit pour mettre une lampe plus faible, pour la Blache Pécou ne rien changer vu la faible économie. **Approuvé à l'unanimité.**

Bourg -Argental va éteindre (en attente d'une date précise des services de Bourg Argental) les lampes la nuit. La question se pose pour le secteur de La Gare . La logique veut que Burdignes s'éteigne également. Un courrier sera envoyé aux habitants de la gare pour les avertir. **Approuvé à l'unanimité.**

- Création poste adjoint technique cantine : on n'est pas passé en commission technique paritaire au CDG 42 cette semaine. **Etudiée au prochain conseil.**
 - Délégation de compétence à la CCMP, pour le droit de préemption urbain. La CCMP rassemble toutes les communes (cabinet CMN Partners) pour voir l'organisation des futures zones artisanales. **Question ajournée en attente d'informations plus précises.**
 - Intervention de l'association à la croisée des Fils dans le cadre du TAP à l'école : Accord pour une subvention de 100 €. **Approuvé à l'unanimité.**
 - Centre de santé du Canton de Bourg-Argental une demande d'aide financière pour la mise en place de deux nouvelles prestations Soins esthétique et bien être en gérontologie – éducation thérapeutique du patient. Subvention de 300 €.
- 1 Abstention – 10 Pour**

- Compte rendu réunion publique du 14/09 sur la Section de Ceylionnas : explication de la loi, par un juriste, échange avec les participants. Les ayant droits vont devoir voter pour se positionner sur un retour de la section à la commune. **Proposition d'un vote en novembre.**

Liste des ayant droits de la section de Ceylionnas ci-jointe et mise aux panneaux d'affichage de la mairie.

- Dossier photovoltaïque cession des certificats d'économies d'énergie : on propose de passer par le SIEL. **Approuvé à l'unanimité.**

Prochain conseil municipal le 19 octobre 2015